

## Règlement du concours photos "Mon arbre d'automne à Montrabé"

Dans le cadre de l'animation de la vie locale, la Commune de Montrabé propose un concours-photos sur la thématique : " Mon arbre d'automne à Montrabé ". Le présent règlement définit les règles applicables pour ce concours.

### **Article 1 : Organisateur**

Le concours est organisé par la Commune de Montrabé - service Environnement & Développement durable : place François Mitterrand – 31850 Montrabé. E-mail : [info@mairie-montrabe.fr](mailto:info@mairie-montrabe.fr) Tel : 05.61.84.56.30

### **Article 2 : Objet**

Ce concours porte sur le thème de l'arbre pendant la saison de l'automne 2022, il se déroulera **du 1<sup>er</sup> octobre au 11 décembre 2022.**

Il a pour but de mettre en valeur les arbres de la commune, de sensibiliser la population au patrimoine végétal, d'œuvrer pour l'écologie et le respect de la biodiversité et du vivant.

### **Article 2 : Conditions pour participer**

Le concours est ouvert à toute personne physique (mineurs et majeurs) qui réside à Montrabé.

La participation est ouverte uniquement aux photographes amateurs et elle est gratuite.

Chaque participant peut envoyer au maximum **2 photos**.

Les photographies seront acceptées uniquement sous format numérique.

La taille des photos numériques devra être comprise entre **1 et 6 Mo**.

La photo devra comporter un arbre ou un ensemble d'arbres.

La prise de vue doit se limiter à la mise en valeur des arbres sans présence d'individus (à défaut il conviendra de remplir « l'autorisation de diffusion d'une image d'une personne » (voir formulaire).

La ou les photo(s) doit avoir été prise **à Montrabé, au cours de l'automne 2022.**

Elles peuvent être en couleur ou en noir et blanc.

La photo pourra être prise dans un jardin privé ou bien sur l'espace public de la commune.

Les photos retouchées (filtre, Photoshop...) sont interdites.

Les photos prises avec un smartphone sont acceptées.

### **Article 3 : Modalité de participation/ dates**

La (les) photo(s) devront être transmises par email à [info@mairie-montrabe.fr](mailto:info@mairie-montrabe.fr) **au plus tard le 11 décembre 2022.** Toute participation reçue après cette date ne sera pas prise en compte par les organisateurs.

**Il conviendra d'indiquer pour chaque photo :**

- la localisation de l'arbre (adresse postale et si possible les coordonnées GPS).
- les nom/prénom/ adresse / téléphone de l'auteur de la photo.
- si vous concourez dans la catégorie enfant (moins de 16 ans).

Pour participer, le candidat devra veiller à renseigner tous les champs obligatoires prévus dans le **formulaire de participation** (ci-après).

#### **Article 4 : Droit à l'image – Droit d'auteur**

Le participant s'engage à envoyer 1 ou 2 photos dont il est personnellement l'auteur.

Les photographies devront être libres de tout droit artistique ou autre. Les participants s'engagent à préserver la Mairie contre toute action qui pourrait être exercée à son encontre par les ayants droits éventuels.

Le propriétaire de la photo assume pleinement la responsabilité du droit à l'image si des personnes y figurent.

Les organisateurs ne pourront être tenus responsables en cas de contestation ou de litige.

Si la photographie représente des enfants, le participant devra avoir obtenu l'autorisation des responsables légaux (voir formulaire).

La Mairie de Montrabé s'engage à assurer l'exploitation des droits cédés dans des conditions propres à permettre à l'Auteur la protection de son droit moral, conformément aux exigences de l'article L.121-1 du Code de la propriété intellectuelle, et notamment à mentionner sur chaque reproduction le nom du photographe et, si le participant le souhaite.

La participation à ce concours photo implique l'acceptation sans restriction ni réserve du présent règlement, et la renonciation à tout recours contre les décisions prises par les organisateurs et le jury de l'opération.

#### **Article 5 : Cadre légal**

Le participant s'engage à ce que le contenu de sa photographie respecte l'ensemble de la législation en vigueur. Les photographies ne devront pas porter atteinte d'une quelconque manière aux droits de toutes personnes et ne pas constituer une incitation à la haine, la discrimination ou la violence. Les photos ne doivent pas comporter d'élément à caractère diffamatoire, injurieux, pornographique, raciste, choquant, contraire à la loi ou portant atteinte aux bonnes mœurs.

Tout cliché jugé non conforme sera retiré du concours.

En tout état de cause, la Mairie de Montrabé ne saurait être tenue responsable d'un dommage engendré par le non-respect de la loi par un des participants.

#### **Article 6 : Reproduction et exposition des photos**

Le participant accepte que sa photo puisse être reproduite, communiquée et exposée en partie ou totalité sur tout support dans le cadre du concours et de l'exposition.

Les photos collectées seront publiées sur le site internet [www.mairie-montrabe.fr](http://www.mairie-montrabe.fr) et, dans le cadre de la communication municipale, pourront être diffusées sur les supports d'information municipale (papier et numériques) tel que le magazine municipal La Fount.

Aucune rémunération ne sera due à ce titre.

Les photographies ne pourront pas être exploitées commercialement en aucune façon par la Mairie de Montrabé.

#### **Article 7 : Prix et jury**

Le jury se réunira en **janvier 2023** pour désigner les photos gagnantes du concours.

Pour la catégorie enfant (moins de 16 ans), ce jury sera composé des jeunes élus volontaires du Conseil Municipal de Jeunes de Montrabé (uniquement les jeunes élus qui ne sont pas candidats au concours).

Pour la catégorie adulte, le jury sera composé des élus de la commission environnement et de l'association Arbres et Paysages d'Autan.

Le jury aura pour mission de sélectionner les photographies des candidats présentées de façon anonyme.

**A ce titre, aucun signe distinctif ou filigrane ne doit être apposé sur les photos.**

Le jury se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas le thème ou le règlement du concours, notamment les photos numériques dont la résolution est trop basse pour impression.

Les membres du jury ne peuvent pas participer au concours photo.

Tous les candidats seront conviés pour la remise des prix qui aura lieu en **février 2023** (sauf contraintes sanitaires).

Le gagnant de chaque catégorie (enfant/adulte) recevra un agrandissement imprimé de sa photo. Il sera personnellement informé et le résultat du concours sera communiqué sur [www.mairie-montrabe.fr](http://www.mairie-montrabe.fr)

### **Article 8 : Obligations**

La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les participants. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature (voir formulaire de participation).

### **Article 9 : Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD)**

Dans le cadre de la gestion de la collecte des photos et du projet, le service Communication de la Mairie de Montrabé est conduit à solliciter des données personnelles concernant les participants : nom et prénom(s), adresse, numéro de téléphone, adresse email. Ces données font l'objet d'un traitement par le service Communication de la Mairie de Montrabé, représenté par Laure-Anne Bois Klotz considérée comme étant la responsable de ces traitements.

En participant au projet, le participant autorise le service Communication de la Mairie de Montrabé à collecter, enregistrer et stocker ces données qui ne seront traitées et utilisées que dans la mesure de ce qui est nécessaire à l'exécution du projet. Les données seront conservées pendant une durée de 18 mois et ne sont pas destinées à être transmises. Ces données pourront être conservées si les participants choisissent de s'abonner à la lettre d'information de la Mairie de Montrabé.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de retrait des informations nominatives le concernant en écrivant à Mairie de Montrabé – Service Communication – Place François Mitterrand – 31850 Montrabé. E-mail : [communication@mairie-montrabe.fr](mailto:communication@mairie-montrabe.fr).

**FORMULAIRE DE PARTICIPATION / AUTORISATIONS  
au concours photos "Mon arbre d'automne à Montrabé"**

Je soussigné :

Nom : ..... Prénom : ..... Age : .....

Adresse à Montrabé : .....

Email : ..... Téléphone : .....

Location de l'arbre : Adresse postale : .....

Et si possible coordonnées GPS : .....

Déclare vouloir participer au concours photo "Mon arbre d'automne à Montrabé"

Catégorie enfant (moins de 16 ans)     Catégorie adulte

J'autorise la diffusion de(s) photo(s) transmises dans le cadre de ce concours sur le site internet mairie-montrabe.fr

J'atteste avoir pris connaissance du règlement.

Signature précédée de la mention « *lu et approuvé* » .....

**AUTORISATION DE DIFFUSION D'UNE IMAGE D'UNE PERSONNE**

**▶ A remplir uniquement si une personne apparaît sur la photo**

Nom : ..... Prénom : .....

Email : ..... Téléphone : .....

Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais et suis reconnaissable, ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel, exposition) et sans limitation de durée. Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en sera faite dans le cadre du concours photo organisé.

Autorisation des responsables légaux d'un mineur (si la personne sur la photo a moins de 18 ans).

Je déclare être le parent ou le représentant légal du mineur nommé ci-dessus, et avoir l'autorisation légale de signer cette autorisation en son nom.

Nom : ..... Prénom : .....

Signature précédée de la mention : *lu et approuvé* .....